

PROCÈS-VERBAL CSO N°8 DU 7 SEPTEMBRE 2026 *En visioconférence & présentiel*

Présidence

Kevin LEGRAND

Présents

Adrien LABARTHE – André KERVEILLANT – Eric JAFFRELOT – Fabien LOIRAT –
Fabienne MANOUVRIER – Florian DESJARDINS – Frédéric COSENTINO – Hervé
JACQUOT – Joelle BERNARD – Maxime GARCIN – Michel MAHE – Mickael PAULOBY –
Nicolas DOUMENG – Philippe LEYNIER – Pierre FRITEYRE – Yoan CABIROL

Excusé

Eric ALBERT

- Début de la réunion : 16:00 – 20:00

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte par Kevin LEGRAND, qui souhaite la bienvenue aux membres de la CSO¹ et aux représentants des CSO régionales.

Il est rappelé que plusieurs réunions de la CSO sont programmées d'ici la fin de l'année 2026 et que les Présidents ou représentants des CSO régionales seront associés à ces échanges. Cela permettra de maintenir une concertation régulière sur les principaux sujets relatifs à l'organisation des compétitions.

La réunion est notamment consacrée :

- au bilan de la saison estivale 2026 ;
- aux premiers retours sur les championnats de France ;
- aux implantations des prochains championnats ;
- aux calendriers hivernal et estival ;
- aux meetings régionaux ;
- aux évolutions du règlement des interclubs Avenir ;
- à la constitution des poules interclubs ;
- à plusieurs évolutions réglementaires issues de *World Athletics*.

2. SAISON 2026-2027 : PREMIERS RAPPELS ET CALENDRIER

2.1. Coupe de France

La Coupe de France est désormais programmée au mois de juin, dans le cadre d'une expérimentation du nouveau positionnement de la compétition.

La qualification reste ouverte sur l'ensemble de la saison, à compter du 1^{er} septembre, permettant notamment aux Ligues d'organiser des journées qualificatives dès septembre ou octobre.

¹ Commission Sportive et d'Organisation

Il est toutefois constaté que cette évolution est encore insuffisamment connue des clubs et des structures déconcentrées.

Point de vigilance : renforcer la communication sur les modalités de qualification et sur le nouveau positionnement de la Coupe de France.

2.2. Interclubs jeunes

Un rappel est effectué sur le nouveau règlement des interclubs jeunes et son articulation avec les interclubs seniors.

Le bonus de participation lié aux interclubs jeunes s'applique au total des interclubs seniors et non à la finale des interclubs jeunes.

Le bonus n'est pas cumulatif selon le nombre d'équipes engagées par un club : le maximum reste fixé à 800 points par club.

3. MEETINGS RÉGIONAUX ET CALENDRIER ESTIVAL 2027

Un échange important est consacré à la place des meetings régionaux dans le calendrier.

Pour la saison hivernale, la question du nombre maximal de meetings pouvant être proposés avec un label régional doit être précisée.

➔ *Décision : pas de limitation du nombre de meetings régionaux pour l'hiver 2027.*

Pour la saison estivale, la CSO doit également travailler sur le nombre de meetings pouvant être proposés par Ligue.

L'objectif est de transmettre ces éléments suffisamment tôt aux Ligues afin qu'elles puissent construire leur calendrier dans de meilleures conditions.

Une réunion de coordination du calendrier estival 2027 est prévue le 21 septembre, avec les organisateurs de meetings labellisés ainsi que certains meetings ayant pris une importance particulière dans le classement *World Athletics*.

La possibilité d'associer également certains représentants des Ligues est évoquée.

World Athletics / calendrier SI-FFA

Il est rappelé que l'inscription dans le calendrier SI-FFA permet le transfert informatique vers le calendrier *World Athletics*.

Lorsque des compétitions interrégionales ne sont pas correctement identifiées dans le système informatique, les Ligues doivent les signaler afin que le transfert puisse être effectué manuellement.

4. INTERCLUBS : ACCESSION EN N1 ET PRISE EN COMPTE DES BONUS

Une question est soulevée concernant la prise en compte des bonus pour les clubs susceptibles d'accéder à la N1.

Le sujet avait déjà été évoqué précédemment mais n'est pas considéré comme définitivement clarifié au regard de la rédaction réglementaire.

Il est notamment relevé qu'il serait incohérent de comparer des totaux intégrant des bonus pour certaines catégories alors qu'il n'existe pas de bonus équivalent pour les autres niveaux.

Suite à donner :

- vérifier la rédaction réglementaire ;
- confirmer le principe applicable à l'accession en N1 ;
- communiquer rapidement la règle aux clubs concernés afin qu'ils puissent connaître les conditions avant les interclubs.

En l'état actuel, il est mentionné que les bonus ne seront pas appliqués à ces clubs dans le cadre de la comparaison pour la montée en N1.

5. PLACE DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX FACE AU DÉVELOPPEMENT DES MEETINGS

Un débat important est engagé sur l'évolution du calendrier et sur la concurrence croissante entre les championnats régionaux et les meetings.

5.1. Situation de la Ligue du Centre Val-de-Loire

La Ligue du Centre Val-de-Loire explique avoir engagé une réflexion sur l'organisation de ses championnats régionaux.

La Ligue, qui dispose d'une faible densité d'athlètes, constate une forte concurrence des meetings importants organisés simultanément.

Cette situation entraîne :

- une diminution du nombre d'athlètes présents aux championnats ;
- des difficultés à constituer les jurys ;
- des difficultés à trouver des organisateurs ;
- une concentration des compétitions sur une période très courte.

La Ligue a décidé notamment de ne plus organiser certains championnats régionaux sur piste et de privilégier des meetings plus attractifs.

Cette situation est présentée comme un signal susceptible de concerner à terme d'autres territoires.

5.2. Débat sur la valorisation des championnats

Plusieurs membres soulignent que les meetings proposent aujourd'hui des conditions particulièrement attractives :

- lièvres ;
- *Wavelight* ;
- conditions horaires favorables ;
- animation ;
- programmes adaptés ;
- possibilités de performances et de qualification.

À l'inverse, certains championnats régionaux sont perçus comme moins attractifs.

Le débat porte donc sur la nécessité de maintenir deux modèles complémentaires : les meetings de performance et les championnats comme compétitions de référence.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- revoir les minima de qualification ;
- réintroduire plusieurs niveaux de minima ;
- imposer, pour certaines catégories, un passage par les championnats régionaux avant l'accès aux championnats de France ;
- mieux valoriser les championnats par l'animation et les conditions de compétition ;
- répartir certaines épreuves de championnat sur plusieurs compétitions ;
- mieux coordonner les dates entre meetings et championnats ;
- revoir le positionnement des championnats dans le calendrier.

Aucune décision définitive n'est prise sur ces différentes pistes.

Enjeu sportif

Plusieurs membres insistent sur le rôle formateur des championnats.

L'objectif n'est pas uniquement de rechercher une performance chronométrique dans les meilleures conditions possibles, mais également de préparer les athlètes à performer dans un contexte de championnat :

- gestion tactique ;
- conditions de vent ;
- couloir ou position moins favorable ;
- absence de lièvre ;
- pression liée à l'enjeu ;
- confrontation directe avec les adversaires.

La question est donc posée de savoir comment mieux articuler la recherche de performance en meeting et la préparation à la compétition de championnat.

6. ÉVOLUTION DU CALENDRIER ET ANIMATION TERRITORIALE

La CSO considère que la réflexion doit dépasser la seule période traditionnelle de qualification aux championnats de France.

Il est notamment constaté que les compétitions sont fortement concentrées entre la mi-mai et la fin juin.

Le mois d'août est également cité comme une période très peu exploitée alors que certains athlètes pourraient continuer à pratiquer la compétition.

La difficulté identifiée est cependant économique : les organisateurs ont peu intérêt à proposer des meetings en dehors des périodes où ils sont certains de réunir un nombre important d'athlètes.

La Fédération souhaite donc poursuivre une réflexion plus globale sur :

- le positionnement des championnats ;
- la période des meetings ;
- l'animation territoriale ;
- l'attractivité des compétitions ;
- les priorités à donner entre les différents formats.

Conclusion : le sujet constitue un chantier de réflexion à poursuivre au niveau fédéral.

7. BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2026

7.1. Championnat de France d'épreuves combinées – Aix-en-Provence

Le Championnat s'est déroulé dans des conditions climatiques particulièrement difficiles en raison de la canicule.

La Ligue, la collectivité et l'organisation avaient anticipé ces conditions avec :

- des systèmes de brumisation ;
- des points d'eau ;
- des bassines avec glaçons ;
- de nombreux barnums ;
- des mesures destinées à limiter l'exposition à la chaleur.

Le Championnat s'est globalement bien déroulé.

Toutefois, un problème rencontré au niveau de la procédure de qualification : certains clubs n'avaient pas reçu le message de la DSI² leur permettant de confirmer leurs athlètes.

La situation a été traitée individuellement et les athlètes concernés ont finalement pu être récupérés, avec une adaptation du nombre de qualifiés.

Le bilan sportif est jugé positif, plusieurs athlètes ayant notamment obtenu des qualifications pour les championnats européens.

8. RETOUR SUR LE CHAMPIONNAT U*NXT U18/U20/U23

Les premiers retours des clubs sont globalement très positifs.

Les principaux points positifs relevés sont :

- qualité de l'événement ;
- valorisation des jeunes athlètes ;
- qualité de l'animation ;
- visibilité de la compétition, notamment via la diffusion vidéo.

Un retour négatif ponctuel concerne l'état de certaines planches de longueur/triple saut.

Conditions économiques

Les représentants des Ligues soulignent en revanche le coût important du déplacement à Paris pour les clubs :

- prix des hébergements ;
- prix du stationnement ;
- coût global du déplacement.

La Fédération indique avoir déjà commencé à rechercher des solutions, notamment :

- parkings dans des équipements situés à proximité du RER ;
- possibilités de réservation de parkings ;
- réflexion sur des solutions d'hébergement alternatives, notamment les cités universitaires ;
- restauration ;
- aides aux clubs.

La question de l'accessibilité économique des championnats de France devra continuer à être étudiée.

Format des championnats de France sur quatre jours

Le format sur quatre jours reçoit globalement des retours positifs sur le plan sportif.

Le programme est jugé cohérent et les horaires ont été globalement bien respectés.

Les principaux retards constatés ont davantage concerné :

- la technique ;
- certaines problématiques liées aux planches de concours.

Aucun retour majeur négatif n'est remonté concernant le format sportif sur quatre jours.

En revanche, le coût supplémentaire d'une journée de championnat constitue un véritable sujet pour les clubs, notamment en matière d'hébergement.

² Direction des Systèmes d'Information

9. IMPLANTATIONS DES PROCHAINS CHAMPIONNATS

Plusieurs implantations sont évoquées.

Pour la saison hivernale, les principales implantations envisagées ou retenues sont notamment :

- U18/U20 : Nantes ;
- Espoirs/Nationaux : Limoges ;
- Élite : Liévin ;
- Masters : Miramas, sous réserve de confirmation.

Les réunions préparatoires et visites nécessaires doivent être organisées.

Concernant les championnats d'épreuves combinées et de marche, une implantation en Bretagne est envisagée, avec Rennes ou Saint-Brieuc comme possibilités, sous réserve de la validation des acteurs locaux.

Pour les lancers longs, plusieurs candidatures sont encore à l'étude et doivent être présentées au prochain Bureau fédéral.

10. CONDITIONS D'ORGANISATION ET CANDIDATURES

La CSO rappelle l'importance de prendre en compte les conditions économiques pour les Ligues candidates à l'organisation d'un Championnat.

Le principe est de ne pas retenir une implantation qui ferait peser une charge financière disproportionnée sur la structure organisatrice.

La question des équipements disponibles, notamment pour les championnats d'hiver, est également abordée.

Une réflexion est notamment ouverte sur la possibilité, à moyen terme, de faire évoluer certains formats lorsque les contraintes d'installation ou de disponibilité des salles le justifient.

11. INTERCLUBS – CONSTITUTION DES POULES

Une partie importante de la réunion est consacrée à la constitution des poules interclubs.

Les propositions sont étudiées selon plusieurs critères :

- niveau sportif des poules ;
- équilibre entre les clubs ;
- kilométrage et déplacements ;
- proximité géographique ;
- cohérence territoriale ;
- contraintes liées aux installations.

Pour les poules concernées, plusieurs simulations sont comparées afin de rechercher le meilleur compromis entre niveau sportif et déplacements.

La proximité géographique est notamment considérée comme un critère important lorsque plusieurs solutions présentent des niveaux sportifs comparables.

Les propositions doivent être finalisées après les derniers échanges et ajustements.

12. ATTRIBUTION DES COULOIRS EN INTERCLUBS

Une discussion spécifique porte sur la répartition des couloirs dans les courses des Interclubs. Une proposition est formulée visant à ne plus procéder systématiquement à une répartition par tirage au sort, mais à constituer certaines séries en fonction des performances afin de regrouper les meilleurs athlètes.

Les arguments en faveur de cette évolution sont notamment :

- permettre aux meilleurs athlètes de concourir dans les meilleures conditions ;
- favoriser la confrontation directe ;
- rechercher de meilleures performances.

Les arguments opposés rappellent que les interclubs constituent une compétition particulière, dans laquelle la confrontation entre clubs et l'équité de traitement doivent rester prioritaires.

La question reste donc ouverte et mérite une réflexion spécifique, notamment sur la possibilité d'appliquer une logique différente selon les épreuves.

Hervé JACQUOT vérifiera les fichiers de répartition actuels qui avaient été questionnés lors de l'édition 2026 des Interclubs.

13. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES WORLD ATHLETICS

La CSO prend connaissance de plusieurs évolutions récentes décidées au niveau de *World Athletics*.

13.1. Record du monde du 5 000 m U20

Une évolution concernant la reconnaissance du record du monde du 5 000 m dans la catégorie junior est évoquée.

La CSO doit examiner les conséquences de cette évolution pour les records de France.

Il est notamment constaté qu'un record de France masculin U20 sur 5 000 m doit être intégré aux listes françaises.

La méthode retenue consiste à effectuer :

- une recherche historique ;
- un bilan en fin de saison.

La meilleure performance identifiée à l'issue de cette démarche constituera la référence à partir du 1er septembre 2027.

13.2. Attribution des couloirs au premier tour

Une précision importante est apportée concernant l'évolution des règles d'attribution des couloirs.

Il ne s'agit pas d'une modification du règlement technique lui-même mais d'une clarification permettant aux organismes dirigeants de déterminer la méthode d'attribution des couloirs au premier tour.

World Athletics prévoit désormais, pour certaines compétitions, une attribution selon la logique habituellement utilisée à partir des demi-finales/finales, plutôt qu'un tirage au sort systématique.

Le principe du « serpent » est rappelé, avec l'utilisation préférentielle des couloirs centraux selon la distance.

Il est précisé que les évolutions informatiques nécessaires sont déjà intégrées dans la version concernée de e-logica.

14. RÈGLES DE QUALIFICATION ET PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS

Un échange est consacré à certaines situations particulières concernant les athlètes de très haut niveau, notamment les décathloniens et les athlètes bénéficiant de dispositions spécifiques.

La CSO rappelle la nécessité de conserver une cohérence entre :

- les règles appliquées au niveau national ;
- les règles appliquées dans les Liges ;
- les dispositions internationales ;
- les éventuelles dérogations accordées aux athlètes de très haut niveau.

Le principe est qu'une éventuelle situation exceptionnelle doit être clairement identifiée et communiquée en amont aux athlètes, aux délégués techniques et aux structures concernées.

Il doit être discuté avec la DTN³ le principe de laisser les décathloniens et heptathloniennes participer uniquement à certaines épreuves des épreuves combinées lors des championnats de France Elite.

- Fin de la réunion : 20h00 -



Maxime GARCIN
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Kevin LEGRAND
PRÉSIDENT DE LA CSO
VICE-PRÉSIDENT FFA

³ Direction Technique Nationale